

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 12 Mars 2021

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le douze mars à 19 h 00

Le conseil municipal de Bellot, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric MOREL, maire.

**Présents :** M. BAYLE Jérôme, M. DEFER Marc, M. GIRAUDOT Francis, M. MIGNARD Laurent, M. MIREAUX Jean, M. MOREL Frédéric, Mme PAIX Josiane, Mme REIGNOUX Christine, M. ROUSSET André, M. THOVERON Eric.

**Absents représentés :** M. ASTIER Stéphane donne pouvoir à M. MIGNARD Laurent, Mme BOREL Emilie donne pouvoir à M. MOREL Frédéric, Mme HAMEL Pascale donne pouvoir à Mme REIGNOUX Christine, Mme LEROUX-SALEINE donne pouvoir à Mme PAIX Josiane

**Date d'affichage :** 08 mars 2021

**Date de convocation :** 08 mars 2021

**Nombre de conseillers en exercice :** 14

**Secrétaire de séance :** M. Jean MIREAUX

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 04.

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 05 mars 2021.

*A l'unanimité*

Le conseil municipal,

**APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 05 mars 2021.

## 2. Point Gendarmerie.

L'adjudant MARINIER Florent présente ses fonctions et ses attributions.

**Il présente la « Participation citoyenne »** qui a pour but de renforcer la prévention des cambriolages et la solidarité entre les voisins.

Il explique que pour mettre en place ce dispositif, le conseil municipal doit se réunir et organiser une réunion publique avec les administrés de la commune.

A l'unanimité,

Le conseil municipal

**APPROUVE** la mise en place du dispositif « Participation citoyenne » sur le territoire de la commune de Bellot,

**AUTORISE** monsieur le maire à signer avec M. le préfet de Seine-et-Marne, la convention annexée à la présente délibération et toutes pièces afférentes.

**DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de Seine-et-Marne.

## Il présente le principe la vidéo protection à l'ensemble des membres du conseil.

Cette vidéo protection permet d'observer, de détecter, et d'arrêter les auteurs en les identifiant. Le but principal de la vidéo protection est de dissuader les passages à l'acte.

Il explique que sur les communes équipées, il a été constaté une baisse de 29% des délits.

Il précise également qu'il n'est pas possible d'installer de caméra vidéo uniquement sur une zone déterminée (par exemple la place de l'église). Pour être efficace les caméras doivent au minimum être déployées à toutes les entrées et sorties de Bellot.

Le maire indique qu'un projet de vidéo protection pourra être mis à l'étude sur toute la commune de Bellot. Il n'est pas prévu sur l'année 2021 mais envisageable à partir de 2022 et uniquement si les habitants approuvent ce choix en réunion publique de concertation.

La priorité sera d'établir un plan pluriannuel chiffré afin d'équiper l'ensemble du bourg et des hameaux. Les choix définitifs ne seront établis qu'après consultation des habitants.

## 3. Point sur la solution SECUR ECOLE MY KEEPER

Le maire informe le conseil qu'après un exercice réalisé par les enseignants et les gendarmes, il a été constaté que notre école n'est pas équipée d'un dispositif anti-intrusion attentat. Le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve dans une note du 24 août 2016, avait demandé que tous les établissements scolaires de France soient pourvus d'un dispositif anti-attentat. En 2016 un fond spécifique de subvention avait été créé pour aider les mairies à s'équiper. Aujourd'hui il n'existe plus de subvention spécifique pour ce type d'installation mais il nous fait mettre l'école en sécurité et conformité.

Le système permet d'assurer la sécurisation des bâtiments scolaires et des accès afin d'éviter toute intrusion terroriste. Ces boutons d'alerte attentat anti-intrusion ont donc vocation à assurer une protection des



personnes en espace de confinement. Cela permet de prévenir plus efficacement les enseignants et les autorités d'une intrusion attentat.

Le maire présente au conseil municipal la solution SECUR ECOLE MY KEEPER, un système anti-intrusion pour l'école de Bellot.

Un débat s'engage afin de savoir si la solution la plus pertinente serait de mettre une alarme directement au mur ou bien de remettre des badges de déclenchement et/ou balises aux agents (qu'ils porteraient sur eux).

Le conseil municipal opte pour le choix des badges et/ou balises.

Le maire informe que le projet est toujours en étude et que d'autres sociétés seront contactées. Une délibération sera prise lorsque tous les documents nécessaires à la mise en place de ce projet seront reçus.

#### **4. Subvention « Label Ecoles numériques 2020 »**

Me Christine REIGNOUX présente aux membres du conseil le projet de subvention « label écoles numériques 2020 » du ministère de l'Education Nationale.

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour la ruralité et les collectivités territoriales concernées, un appel à projets a été émis par l'Etat. Il est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires. Cet appel à projet vise à favoriser les écoles les moins équipées. Or, notre école n'est pas équipée.

La subvention couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école, plafonnée à 7000€.

Après concertation avec les enseignants, Me Christine REIGNOUX recommande d'équiper deux salles de classes d'un tableau blanc numérique.

*A l'unanimité,*

Le conseil municipal

**ACCEPTE** le dépôt d'un dossier de subvention sur la base d'un devis de l'entreprise GESTEC de 8 504,00 € HT soit 10 204,80 € TTC pour les deux classes.

#### **5. Choix des investissements pour les 5 années à venir**

Monsieur le maire expose :

La priorité de la municipalité est de mettre en place, autant que possible, des aménagements bénéficiant aux habitants de la commune.

Compte tenu du contexte financier de la commune et du contexte conjoncturel actuel le maire demande à chaque conseiller de réfléchir à une liste d'investissements.

Il conviendra de chiffrer toutes les propositions puis de les exposer aux habitants afin d'établir la listes des investissements sur les 5 années à venir.



## 6. Projet de la Cidrerie

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion est prévue avec tous les acteurs du site de la Cidrerie à propos d'un projet multiculturel, alliant de l'art créatif, de l'industrie, du bien être corporel et un projet de You-tubeurs soutenu par la commune de Bellot.

Ce projet permettrait de réunir plusieurs artistes au sein d'une même zone et pourrait apporter un regain de dynamisme pour notre village.

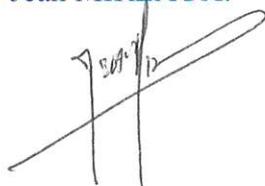
Après échanges, le conseil municipal est favorable au projet.

D'autres informations parviendront à tous dans les prochaines semaines et une réunion de COPIL Cidrerie sera organisé avant la fin-mai 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Le présent compte-rendu, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Bellot, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de la Justice Administrative, les personnes résidant en Outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le secrétaire de séance,  
Jean MIREAUX.



Le maire,  
Frédéric MOREL.

